

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres du
Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 Novembre 2020

PRESENTS : M. YZANIC Olivier, M. OLLIVIER Sébastien, Mme BERTON Hélène-Catherine,
M. BUISSE Thierry, M. DESRUENNE Xavier, M. LOTTEAU Daniel,
M. DUCLAYE Eric, Mme MOHAMED Pamela, Mme HUART Valérie,
Mme MARTEL Christelle, M. LEULLIETTE Bernard, M. MASSON Jean,
Mme GRAVELINE Anne

EXCUSEE : Mme BLARY Cindy

MME PAMART Véronique est arrivée en cours de réunion et n'a donc pas pris part à tous les votes

PROCURATION : Mme BLARY Cindy à M. LOTTEAU Daniel

1) AJOUTS DE POINTS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour (cette demande avait été présentée en amont par mail)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

***2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2020***

Le Conseil Municipal valide ce compte-rendu

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3) DELIBERATION MODIFICATIVE – MANQUE DE CREDITS A L'IMPUTATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nombreuses demandes de remboursements de salles ont été formulées suite à la pandémie de la COVID-19.

Cette situation n'a pas été prévue dans l'élaboration du budget primitif 2020 et de ce fait des crédits manquent pour effectuer les derniers remboursements.

Monsieur le Maire propose donc de réajuster le chapitre 67 en prélevant 1.400 € du chapitre 60.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4) CONVENTION COLLABORATEUR BENEVOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'établir une convention entre la commune et des collaborateurs bénévoles (ex : activités périscolaires, bibliothèque, cours informatique) pour assurer le déroulement de ces activités en toute sécurité pour les différentes parties intervenantes.

Il demande donc l'autorisation au Conseil Municipal pour signer ce type de convention durant toute la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5) DELIBERATION POUR ATTRIBUTION SUBVENTION FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE – 2EME PHASE

La commune a sollicité par délibération en date du 04 Décembre 2019, l'attribution d'un fonds de concours afin de réaliser la réhabilitation des anciennes classes de l'école « La « Rhône » » pour un montant de 410.094,73 € H.T

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a décidé, par délibération 32/2020 en date du 13 Juillet 2020, d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 15.000 € maximum pour la réalisation des travaux.

Dès lors, il convient d'approuver la convention d'attribution de fonds de concours et d'autoriser le Maire à signer cette dernière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le projet de convention portant sur l'attribution d'un fonds de soutien intercommunal à la commune de VILLERS-POL pour un montant de 15.000 €
- d'autoriser le Maire à signer cette dernière.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6) PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Des enfants bénéficiant d'un PAI sont accueillis à la cantine.

Ces enfants ont un régime alimentaire bien particulier et le repas est donc fourni les parents.

Un prix spécifique doit être voté pour la partie « garderie » du midi

Monsieur le Maire propose 3,60 € - 2,90 € : 0,70 €
ou tarif de la garderie entre 1 € et 1 € 50 selon le quotient familial

Dans un premier temps le Conseil Municipal propose 0,70 € par enfant accueilli

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

7) EMPRUNT POUR 2EME PHASE DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Une demande d'emprunt de 170.000 € avait été faite par le précédent maire.

Monsieur le Maire a été contacté par la banque pour le suivi de ce dossier.

A ce stade, sans retour de l'audit en cours, ni connaissance du montant final des travaux, le Maire demande l'annulation de cette démarche sans présager pour autant de potentielles demandes ultérieures.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'annulation de cet emprunt.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

8) VOTE DES REPRESENTANTS A L'AGENCE D'INGENIERIE

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, il convient, suite aux dernières élections municipales, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'Agence INord.

Monsieur MASSON propose sa candidature en qualité de titulaire

Madame HUART propose sa candidature en qualité de suppléante

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

9) DEMANDE D'ADHESIONS DE COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire donne connaissance des communes souhaitant adhérer au SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

10) PRESENTATION EN NON VALEUR

CANTINE :

1 famille a quitté le village et ne s'est pas acquitté d'une dette concernant la cantine d'une valeur de 250 €

L'ancien maire avait il le pouvoir de se passer de l'accord du CM pour effacer cette dette ?

TRAVAUX ECOLE :

L'entreprise SANIEZ s'est vue appliquer une pénalité de retard dans l'exécution des travaux de l'école (1^{ère} phase) pour un montant de 5.800 €

La même question se pose que précédemment.

La nouvelle équipe municipale a t'elle un recours possible devant ces choix ?

Se voit elle dans l'obligation de les valider ?
Quelles sont les conséquences si le nouveau CM vote contre ?

Devant toutes les questions qui se posent, le Conseil Municipal souhaite disposer de plus d'informations et ajourne donc ce point.

11) DEMANDE D'APPLICATION TARIF SPECIFIQUE « VILLERS-POL » POUR UNE ENTREPRISE BASEE A VILLERS-POL

Des demandes ont été présentées par des entreprises et commerçants ayant leur activité professionnelle à VILLERS-POL et qui souhaitent que leurs enfants qui fréquentent les services périscolaires bénéficient des tarifs « VILLERS-POL »

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour ces demandes.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

12) ETUDE CONCERNANT LE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de faire une étude portant sur le changement de fournisseurs (gaz, électricité, assurance, téléphone)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

13) SUBVENTION ADVB – PLAN DE RELANCE

Monsieur le Maire informe que le département du Nord a voté un nouveau volet du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) spécifique et ponctuel de soutien à la relance de l'économie initié par l'Etat dans le contexte de la crise sanitaire.

Il vise à subventionner des petits travaux pour lesquels les démarches de mise en concurrence sont simplifiées.

Cette ADVB volet relance est destinée aux communes de moins de 5.000 habitants.
Les dossiers doivent être présentés pour le 01 Décembre 2020, dernier délai.

Le taux de subvention pourra représenter jusqu'à 50 % du coût total du projet, qui ne pourra lui-même excéder 70.000 € H.T.

Sont éligibles tous les travaux déjà éligibles à l'ADVB et ne sont pas subventionnables le coût de la main d'œuvre communale lors de travaux réalisés en régie, les dépenses de maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières.

La commune devra s'engager par convention à débiter ses travaux au plus tard le 31 Mars 2021 et à les achever le 30 Septembre 2021.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de subvention pour la rénovation thermique des bâtiments suivants :

- l'ancien presbytère implanté Rue des Ecoles : remplacement de la chaudière
- la salle des fêtes implantée Rue des Ecoles : remplacement de la toiture en bac acier isolé, remplacement de la chaudière
- le bâtiment administratif de l'école : changement des châssis côté cour
- l'accueil périscolaire : changement du châssis côté entrée principale

Le montant des travaux s'élève à **66.372,71 € H.T**

soit 79.647,25 € T.T.C

Remplacement de menuiseries :	13.916 € H.T
Rénovation de la toiture de la salle des fêtes :	22.980 € H.T
Climatisation de la salle des fêtes :	22.586 € H.T
Remplacement de la chaudière de l'ancien presbytère :	4.170 € H.T
Evacuation de la chaudière de la salle des fêtes :	2.720 € H.T

Proposition de financement du projet :

Subvention à solliciter : 33.186,35 €

Autofinancement : 46.460,89 €

le Conseil Municipal après analyse

- approuve ce projet et le valide
- l'inscrit au budget
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière du département au titre de l'A.D.V.B 2020 volet relance économique.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

(Aparté : dans le projet de l'école, le raccord des annexes à la nouvelle chaudière de l'école devait se faire mais le raccordement n'est pas prévu.

Renseignement pris auprès de l'architecte, il s'avère que cela n'était pas prévu dans le marché alors que la mention apparaissait dans la demande de subvention

Ce raccordement s'élèverait à 6.000 €

Il n'est pas possible de faire entrer cette dépense dans le dossier ADVB

Attention il faudra veiller à préciser la date de réalisation des travaux dans les devis.

Monsieur DESRUENNE précise qu'un retard important dans la maintenance de divers bâtiments a été pris.

Diverses dépenses conséquentes sont à faire (chauffage, étanchéité, toiture, menuiseries....) et certains travaux sont urgents.

La subvention doit être l'occasion de dépenser moins sur des dépenses immédiates à faire.

Merci à Monsieur MASSON pour ce point général et l'ensemble des devis réalisés en un temps réduit.

Pour le chauffage de la salle des fêtes, Monsieur DESRUENNE s'interroge quant au choix d'une source unique de chauffage à titre de pompe à chaleur air/air : la performance est réduite voir quasi nulle en période de grand froid, c'est un rendement mini quand le besoin est maxi. Ou s'attendre à une consommation électrique en conséquence, sans oublier la maintenance.

QUESTIONS DIVERSES :

> Monsieur le Maire a décidé d'annuler la convention de partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

En effet, beaucoup de normes à respecter et une lourdeur administrative conséquente.

Un retard a également été accumulé dans la gestion des dossiers de la Caisse d'Allocations Familiales qui attribue les subventions. Une subvention de 2.500 € a été versée, qui varie selon le nombre d'enfants accueillis à la garderie.

Etant donné la fin du partenariat avec ces organismes, il ne sera plus possible de tenir compte du quotient familial attribué par la CAF et qui permettait de mettre en place des tarifs de garderie différents.

Les tarifs de la garderie sont donc à revoir.

> Réunion de la C.C.P.M le 26 Novembre

Une délibération a été prise sur l'effort de solidarité pour les commerçants qui ont dû fermer administrativement du fait de la crise sanitaire.

La région prend également en charge 50 % du loyer (500 € maximum) de novembre des commerçants qui en font la demande.

> Point sur les travaux de l'école

Le carrelage actuel était placé sur un sol de sable, la pose d'une chape sur du sable n'était pas possible (pas solidaire → fissures)

Un décaissement est donc nécessaire + une dalle de compression + un isolant pour les 5 salles

L'accès au chantier côté petit parking de la garderie et réfection du mur après les travaux

Total de 30.000 €

Erreur d'étude de l'architecte qui du fait de l'année de construction du bâtiment aurait dû sonder le sol pour s'assurer de la nature des matériaux.

> Buts du terrain de foot

Nous avons reçu un courrier de la ligue de football qui reconnaît le terrain au niveau VI jusqu'en 2030 si les travaux homologués sont réalisés d'ici fin janvier 2021.

Montant de ces travaux : 2.000 € environ

> Normalisation du jardin du souvenir

Aucune réglementation n'existe pour la pose de plaques « souvenir »

Des renseignements vont être pris pour décider d'un format de plaque

> Pépinière à VICQ

→ Un point a été fait sur un ensemble d'arbres que l'on envisage de planter sur la commune.

→ Peut-être replanter des arbres dans la cour de l'école au terme des travaux

→ Recréer un paysage durable

→ Peut-être planter un arbre à chaque naissance (Attention prévoir la place nécessaire)

> Opération décorations de Noël

→ Les enfants pourront décorer le sapin qui va être mis sur la place avec des décorations maison.

→ Des kits de bois sont à dispositions des habitants qui en font la demande pour réaliser leurs créations.



Le Maire :

O YZANIC